

## **Grand Conseil : session des 25 et 26 mai 2010**

10.027 Rapport oral à l'appui d'un projet de décret instituant une Commission d'enquête parlementaire.

Une présentation générale de la situation est faite par la présidente. La ou les pétition (s) de deux avocats – essentiels éléments déclenchants - pourraient être traitées par cinq instances ; le bureau du GC a examiné les cinq pistes :

la Commission Pétitions et grâces : solution non retenue

le Conseil d'Etat : question qui ne relève pas de sa compétence

le Bureau du GC : manque d'outils pour ce faire

la CGF est trop de travail et la tâche ne relève pas de sa compétence

la seule bonne solution CEP est adoptée à l'unanimité

On insiste sur le respect des droits des parties. L'organisation de détail de la CEP se fera selon l'organisation prévue des commissions

Pour l'UDC, l'heure est grave ; le canton est aux soins intensifs ; elle est favorable à la CEP. Elle estime inadmissible que des documents « confidentiels » aient été transmis à la presse. Le PLR critique la pression médiatique ; elle estime qu'une CEP est une bonne solution ; on parle de devoir nettoyer les écuries d'Augias... mais fait le travail de la Cep avant l'heure. Le PVS est d'accord avec la CEP et ne s'étend pas plus. Le PS expose ses doutes face au Conseiller d'Etat concerné, explique les solutions et la méthodologie ; il insiste sur la « République malade » et souhaite « attaquer le mal à la racine ».

Le président du Conseil d'Etat estime l'enquête nécessaire ; il parle de ragots et de rumeurs ; il voudrait enquêter lui-même, mais comme le GC propose une CEP, il s'incline et attend les conclusions de l'enquête. Il reste très strict et veut qu'on rapporte sur les faits et veut qu'on ne parle plus que des faits.

Quelques voix dissonantes se font entendre : le député PLR Ph. Haerberli ne veut rien savoir d'une CEP ; il attaque le PS et la gestion du DEC socialiste. Motion d'ordre du PS et PhH doit s'en tenir à l'essentiel. On demande de voter sur le fait que PhH peut ou ne peut pas continuer à développer son point de vue ! Le PLR se contredit et on s'écarte de la question. Le ton monte. « Pour des raisons plus graves on n'a pas fondé de CEP » argumente les PLR. Attaque sur les récentes démarches du président du CEtat : on parle même de perquisition !

La réponse du président du Conseil d'Etat est très sommaire ; il s'en suit une contre-attaque du Conseiller d'Etat Ph. Gnaegi qui se plaint de ne pas être au courant des démarches entreprises par la présidence du Conseil d'Etat ; la collégialité vole en éclat. Le PLR s'expose vraiment !

Le Conseiller d'Etat F. Hainard prend la parole – et lapsus linguae exceptionnel parle de « parlementeurs » ! – admet la CEP et espère que l'image du canton s'en trouvera renforcée.

La Conseillère G.Ory est consternée et très inquiète : le canton de Neuchâtel est affaibli et que son envol est compromis ; la fascination de l'automutilation est évoquée ! L'intervention est empreinte d'émotion : on parle d'une épreuve majeure.

L'entrée en matière est obtenue à la majorité évidente le décret instituant une CEP est accepté par 102 voix contre 5.

Sont élus membres de la CEP qui doit rendre ses conclusions le 31.10.2010 : MM. les députés P. Erard PVS, président, W. Willener UDC, Ph. Bauer PLR, M. Bise PS.

---

10.021 Rapport à l'appui d'une demande de grâce. Aucune prise de parole : le rapport accepté par 100 voix contre 1.

10.020 Rapport de la Commission des pétitions et des grâces concernant la pétition « davantage de bandes cyclables » de l'association Pro Vélo Neuchâtel. Classement proposé par la droite, refusé par la gauche ! Les propositions ne sont pas suffisantes selon les opposants au classement. Résultat : le rapport est refusé donc la proposition est acceptée (!) par 56 voix contre 53

---

#### Election du Bureau du Grand Conseil

Le Grand Conseil élit son président ; les discours sont convenus.  
Sont élus : Olivier Haussener, PLR, président, Adrien Laurent, PS, 1<sup>er</sup> vice-président, Cédric Dupraz, PVS, 2<sup>ème</sup> vice-président, Ph. Bauer, PLR, 1<sup>er</sup> secrétaire et Eric Fleury, PS, 2<sup>ème</sup> vice-président.

Sont encore membres du bureau du GC : Jean-Jernard Waelti, PLR, Christian Mermet, PS, Patrick Erard, PVS et Jean-Charles Legrix, UDC.

Alors que trois Conseillers d'Etat sont absents au moment de l'élection une intervention d'un député PVS rappelle à l'ordre l'Exécutif.

Les scrutateurs restent S. Vuilleumier, PS, G. Hirschy, PVS, P. Castella, PLR M. Schafroth, UDC ; les suppléants sont Tony Perrin PLR, et Christine Fischer, PS

---

10.017 Rapports du Conseil d'Etat et de la commission « microtechnique – transfert de filières à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de Fr. 71'400'000.- et d'un crédit supplémentaire de Fr. 8'000'000.- pour la construction et la mise à disposition de l'antenne neuchâteloise de l'EPFL sur le site de la Maladière (bâtiment de la microtechnique) et d'un projet de loi portant modification de la loi sur la Banque cantonale neuchâteloise (LBCN)

Enthousiasme pratiquement généralisé. Neuchâtel innove et fait preuve de créativité : LA microtechnique est neuchâteloise ! Il s'agit d'un très gros crédit neuchâtelois après le Tunnel de la Vue-des-Alpes et l'entretien routier. Le décret est accepté par 99 sans opposition. La loi acceptée par 101 voix sans opposition La commission parlementaire devient une commission de suivi. Le classement du postulat concernant le sort des bâtiments de la microtechnique est

admis. Le postulat de Tourya El Kadiri PVS pour une installation photovoltaïque à Fr.100'000.- sur les toits du bâtiment de l'IMT est accepté sans débat.

10.022 Rapports du Conseil d'Etat et de la CGF à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de Fr. 700'000.- destiné à répondre au besoin en fonds de roulement du Centre neuchâtelois professionnelle (CNIP) pour 2010.

L'UDC accepte, fâché et dépité ! Le PVS accepte, mais morigène. Le PS accepte, morose. Le PLR hésite partagé, mais accepte, fataliste

Le décret est accepté par 97 voix contre 7

10.018 Rapports du Conseil d'Etat et de la commission « microtechnique – transfert de filières à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de Fr. 4'200'000.- relatif à la rénovation nécessaire au transfert des filières du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) – réutilisation - rénovation de l'immeuble loclois qui abritait la HEArc

L'unanimité se dégage, sous réserve des avantages concédés aux enseignants. Le décret accepté par 101 voix sans opposition

10.016 Les rapports du Conseil d'Etat et de la commission extérieure sur la politique extérieure sont entérinés sans débat.

---

10.120 INTERPELLATION S. Vuilleumier « Les Bleus » (police cantonale) contre ou avec « les Gris » (service du domaine public SDP) Demande de renégociations des contrats de prestations. Réponse classique acceptée.

10.121 INTERPELLATION PS. « Renforcement de l'offre CFF sur la ligne Neuchâtel - La Chx-de-Fds – Le Locle ». Solutions en vue ; propositions à l'étude avec les CFF. Réponse acceptée.

10.122 INTERPELLATION PS « Non aux mesures d'économie dans les transports régionaux » transport publics à améliorer notamment pour les jeunes en formation. Réponse circonstanciée du CEtat acceptée.

10.123 INTERPELLATION PS « Réalisme, inaction ou défaitisme ? » Crise Metalor : aides aux employés. Crise mal gérée par le DEC et son chef. Réponse lucide du CEtat qui agit selon lui dans le cadre de ses compétences ni plus ni moins. Réponse acceptée avec difficulté.

10.131 Interpellation du groupe PVS. Oubli de 14 Mio de francs au DECS, que fait l'Etat ? Réponse autour du thème de la planification et non d'une erreur. Réponse acceptée.

10.130 Interpellation Fabien Fivaz. Le RUN fait-il encore partie des priorités du Conseil d'Etat ? Réponse écrite promise.

---

09.123 Motion d'un groupe de citoyennes et de citoyens. Stop au gaspillage du pétrole... Sortons du mazout aujourd'hui plutôt que demain ! PLR tout à fait contre ! PVS favorable. UDC contre. PS favorable.  
Motion acceptée par 58 voix 45.

09.124 Motion populaire d'un groupe de citoyens - aide au logement (appartements subventionnés) PVS + PS favorable / droite contre gauche.  
Motion acceptée par 58 voix 50...

---

AL/31.5.10